



La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

Pôle expertises et services
Direction des examens et
concours

DEC 1

Bureau du baccalauréat
général et technologique

Vu le code de l'éducation et ses articles D. 334-4-1 et D. 336-4-1
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2021
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique
Vu la note de service DGESCO en date du 28 juillet 2021 relative aux Modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022

ARTICLE 1

La commission académique d'harmonisation pour les enseignements ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale, pour la session 2023 du baccalauréat général et du baccalauréat technologique, est composée comme suit :

- Président : Bruno FORESTIER, doyen des IA IPR
- Linda DUPUY, IA IPR de LV espagnol
- Nicolas GODBERT, IA IPR LV espagnol
- Alix DELCROIX, enseignante LV anglais, lycée Condorcet Bordeaux
- Anne Sophie POLI, enseignante LV anglais, lycée privé de l'Assomption Ste Clothilde Bordeaux
- Eric DUCLOS, chargé de mission d'inspection en Sciences économiques et sociales, lycée Jean Monnet Blanquefort
- Marie Andrée CAZAUBON, enseignante d'histoire-géographie, lycée C Jullian Bordeaux
- Laurent JACKEL, enseignant cinéma-audiovisuel, lycée Montesquieu Bordeaux
- Sabrina GAILLARDOU, enseignante Sciences de la vie et de la terre, lycée VACLAV HAVEL Bègles
- Christine LANDRON, enseignante de Mathématiques, lycée l'Assomption Ste Clothilde Bordeaux
- Laurence PISTRE, enseignante de Physique-chimie, lycée Eiffel Bordeaux
- Mireille VAUJANY, IA IPR Economie et gestion
- David BOYER, IA IPR Sciences Physiques
- Ghislaine SENTENAC, enseignante de Physique-chimie, lycée Sud Médoc Le Taillan
- Géraldine CAZAUX, enseignante STI, lycée Pape Clément Pessac

ARTICLE 2

Le Secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

